

Trois cent troisième séance du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance régulière, tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le lundi seize avril deux mille sept (16 avril 2007 – 19 h 45).

### PRÉSENCES

ASBESTOS ville	M. Jean-Philippe Bachand
DANVILLE ville	M. Jacques Hémond
DANVILLE ville	M <sup>me</sup> Francine Labelle-Girard, représentante
SAINT-ADRIEN	M. Stéphane Poirier, substitut
SAINT-CAMILLE canton	M. Claude Larose
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
SAINT-JOSEPH-DE-HAM-SUD paroisse	M. Langevin Gagnon
WOTTON	M. Ghislain Drouin
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Martin Lessard
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe	M <sup>me</sup> Éva Fréchette

Le tout sous la présidence de monsieur Jacques Hémond, préfet.

La séance s'ouvre par la prière récitée par le préfet.

### 2007-04-5891 ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT le nouvel ordre du jour remis aux membres du Conseil;

CONSIDÉRANT que tous les membres sont présents;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault  
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

### 2007-04-5892 PROCÈS-VERBAL DU 19 MARS 2007

Les membres du Conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 19 mars 2007, tous d'un commun accord exemptent la secrétaire-trésorière adjointe de la lecture dudit procès-verbal.

Il est proposé par le conseiller Claude Larose  
appuyé par la conseillère Francine Labelle-Girard

QUE ledit procès-verbal soit et est accepté en y apportant la modification ci-dessous à la résolution numéro 2007-03-5856, au premier considérant :

au lieu de 2007-2004 on devrait y lire **2007-2014**.

Adoptée.

**INVITÉS :**

**MADAME SYLVIE GAGNON, comptable**  
**Firme Roy, Desrochers, Lambert, comptables agréés**  
**Rapport financier année 2006**

Madame Sylvie Gagnon, comptable de la firme Roy, Desrochers, Lambert, comptables agréés, présente et explique les montants inscrits au rapport financier de la Municipalité régionale de comté des Sources pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2006.

**PRÉSENCE**

À 20 h 05, le conseiller Jean-Philippe Bachand occupe son siège.

**2007-04-5893**  
**RAPPORT FINANCIER ANNÉE 2006**

CONSIDÉRANT l'avis public donné le 22 mars 2007 en conformité avec l'article 176.1 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers de la Municipalité régionale de comté des Sources pour l'année 2006 par la firme Roy, Desrochers, Lambert, comptables agréés représentée par madame Sylvie Gagnon;

CONSIDÉRANT la lecture et la présentation orale faite par madame Sylvie Gagnon des états financiers à la séance régulière du 16 avril 2007;

Il est proposé par le conseiller Ghislain Drouin  
appuyé par la conseillère Francine Labelle-Girard

QUE le rapport financier pour l'année 2006 et le rapport du vérificateur de la Municipalité régionale de comté des Sources soient et sont déposés.

Adoptée.

**SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES DOSSIERS :**

**Avancement des dossiers**

L'avancement des dossiers est déposé aux membres du Conseil à titre de renseignements. Les rapports sont plus détaillés qu'auparavant.

**Calendrier des rencontres**

Le calendrier des rencontres pour les mois d'avril et de mai 2007 a été remis aux membres du Conseil.

**2007-04-5894**  
**MRC DES SOURCES**  
**REPRÉSENTANTS AU CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE**

CONSIDÉRANT le renouvellement d'adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'année 2007;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Francine Labelle-Girard  
appuyée par René Perreault

QUE la MRC des Sources désigne le conseiller **Pierre Therrien** ou son **substitut Stéphane Poirier et Steve Pelletier** pour participer aux activités du Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) et y exercer notre droit de parole et de vote.

Adoptée.

## **QUÉBEC EN FORME**

Dépôt du compte-rendu de la rencontre du lundi 27 mars 2007 du Comité d'action local (CAL) de la MRC des Sources. Ce document est remis à titre de renseignements.

## **PISTES CYCLABLES**

Aucun sujet.

## **CORRESPONDANCE :**

### ***Demandes d'appui :***

#### ***Municipalité de Racine***

- concernant une limitation aux sablières et carrières, aucun suivi.

#### ***MRC des Laurentides***

- concernant la détermination des critères de répartition des redevances exigibles pour l'enfouissement aucun suivi.

#### ***UMQ***

- concernant l'assouplissement des exigences relatives aux cours d'eau, aucun suivi.

#### ***CLD de la MRC de Memphrémagog***

- concernant l'industrie textile, aucun suivi.

### ***À titre de renseignements :***

MRC de Mékinac, - projets ruraux venant du pacte rural depuis 2004.

## **RURALITÉ :**

### **2007-04-5895**

### **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2006-09-5659 PROJET VIII-2006 « PROJET DE PROPOSITION DE MOBILISATION EN REGARD DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DANS LA MRC DES SOURCES »**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2006-09-5659 acceptant de réserver la somme de 35 000 \$ pour le :

**Projet VIII-2006** « Proposition de mobilisation en regard du développement social dans la MRC des Sources », pour un montant d'environ 35 000 \$, conditionnel à une participation équivalente du CLD;

CONSIDÉRANT l'importance accordée par les membres du conseil au projet de mobilisation en regard du développement social pour le territoire de ne pas retarder le cheminement du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon  
appuyé par le conseiller Jean-Philippe

QUE la MRC des Sources enlève la condition de paiement et qu'elle accepte de verser le montant de 35 000 \$ pour le projet **Projet VIII-2006** « Proposition de mobilisation en regard du développement social dans la MRC des Sources », dans le cadre du volet **supralocal** de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2002-2007 de la MRC des Sources.

Adoptée.

### **Pacte rural, 2<sup>e</sup> génération 2007-2014 (7 ans)**

Les membres du conseil ont en main le nouveau pacte rural 2007-2014 et la ministre des Affaires municipales et des Régions s'engage à accorder une aide financière annuelle à la MRC pour un montant de base de 255 000 \$ et un montant additionnel pour l'embauche d'un agent de développement.

Une rencontre devrait être organisée avec monsieur Robert Lamontagne du ministère des Affaires municipales et des Régions et les membres du conseil pour discuter des objectifs et des orientations du nouveau pacte rural.

### **Comité de la Ruralité – orientations**

Ce sujet de discussion sera traité lors d'un prochain atelier de travail.

**2007-04-5896**

**PACTE RURAL 2002-2007**

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS, ANNÉE 2006**

CONSIDÉRANT l'article 8 (k) de *l'Entente du Pacte rural entre le gouvernement du Québec et la MRC des Sources*, le 28 juin 2002, engageant la MRC à produire un rapport d'activités faisant état de l'utilisation des sommes allouées annuellement;

CONSIDÉRANT que ce rapport annuel, dans sa version en ligne, fournit la liste des projets et des initiatives soutenus et, pour chacun des projets, le nom des promoteurs, les sommes accordées, les objectifs visés et l'impact du projet sur le milieu ou auprès de la clientèle concernée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Drouin  
appuyé par le conseiller Claude Larose

QUE la MRC des Sources approuve le **Rapport annuel d'activités du Pacte rural pour la MRC des Sources pour l'année 2006**, et que ce rapport soit transmis au ministère des Affaires municipales et des Régions.

Adoptée.

### **AMÉNAGEMENT :**

**2007-04-5897**

**CONFORMITÉ**

**MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE DE WOTTON**

CONSIDÉRANT l'adoption, le 2 avril 2007 du « Règlement numéro 106-07, modifiant le règlement de zonage 50-99 » par le Conseil de la Municipalité de Wotton;

CONSIDÉRANT la transmission à la municipalité régionale de comté le 3 avril 2007 d'une copie certifiée conforme de la résolution numéro 0704-062 par laquelle ce règlement a été adopté;

CONSIDÉRANT que, en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, dans les 120 jours qui suivent cette transmission, le Conseil de la municipalité régionale de comté doit approuver ce règlement, s'il est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et aux dispositions du Document complémentaire, ou le désapprouver dans le cas contraire;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à permettre l'implantation de résidences multifamiliales de 3 à 6 logements dans les zones Ma-2 et Mb-3;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources a examiné le « Règlement numéro 106-07, modifiant le règlement de zonage 50-99 » de la Municipalité de Wotton et juge qu'il est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et aux dispositions du Document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand  
appuyé par la conseillère Francine Labelle-Girard

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources **approuve** le «**Règlement numéro 106-07, modifiant le règlement de zonage 50-99**» de la Municipalité de Wotton.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité numéro **283** à l'égard du « **Règlement numéro 106-07, modifiant le règlement de zonage 50-99**» de la Municipalité de Wotton.

Adoptée.

**2007-04-5898**

**MANDAT INGÉNIEUR FORESTIER DE LA MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS – RÉGLEMENTATION AU CONTRÔLE DU DÉBOISEMENT**

CONSIDÉRANT les dispositions relatives au contrôle du déboisement du Document complémentaire au Schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour ces dispositions afin de faciliter la gestion des coupes de bois sur le territoire;

CONSIDÉRANT qu'il y a déjà eu un « *Projet de Règlement numéro 113-2004 relatif au déboisement et à la plantation d'arbres* » de la Municipalité régionale de comté des Sources en date du 20 septembre 2004;

CONSIDÉRANT que l'ingénieur forestier qui a travaillé au dossier, monsieur Jacques Lessard, fait maintenant partie de l'équipe de la MRC du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT la réponse affirmative à notre demande d'utiliser les services de monsieur Lessard pour la continuité du dossier, selon un mandat proposé dans la correspondance du 5 avril 2007 de la MRC du Haut-Saint-François;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Drouin  
appuyé par le conseiller René Perreault

QUE la MRC des Sources retienne les services de Jacques Lessard, ingénieur forestier pour un coût d'environ 4 100 \$ pour l'étude de la réglementation actuelle et l'assistance dans l'élaboration de la réglementation relative à l'abattage d'arbres.

QUE ce montant soit payable à la MRC du Haut-Saint-François et qu'il soit pris à même le poste budgétaire « Inspection – forêt ».

Adoptée.

**2007-04-5899**

**AJOUT D'UN MEMBRE DU COMITÉ « FORÊT » DE LA MRC DES SOURCES - PRODUCTION D'UN RÈGLEMENT RELATIF AU DÉBOISEMENT**

CONSIDÉRANT la formation du comité « Forêt » de la MRC des Sources le 18 avril 2006 par la résolution numéro 2006-04-5529 nommant les membres du comité ainsi que les personnes-ressources;

CONSIDÉRANT l'existence d'un autre organisme forestier sur notre territoire se nommant Groupement forestier coopératif Saint-François;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault  
appuyé par le conseiller Claude Larose

QU'un représentant du Groupement forestier coopératif Saint-François soit ajouté à la liste des membres du comité « Forêt » pour se lire comme suit :

Membres :

- René Perreault, président du CCA de la MRC
- Ghislain Drouin, porteur du dossier « forêt » de la MRC
- d'un représentant du Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie
- d'un représentant d'Aménagement forestier coopératif de Wolfe
- d'un représentant du Groupement forestier coopératif Saint-François,

et des personnes-ressources suivantes :

- directeur général et secrétaire-trésorier, Martin Lessard
- aménagiste, Caroline Marchand
- ingénieur forestier (consultant).

Adoptée.

**DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE – RÉSOLUTION DE DÉMARRAGE**

Ce sujet de discussion est reporté à une séance ultérieure.

**CAAAQ – PRÉSENTATION DU MÉMOIRE**

Les membres du conseil discutent de la présentation de la rédaction du mémoire à être déposé par la MRC des Sources à la *Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ)*, au plus tard le 23 avril 2007.

Pour renforcer le mémoire et après discussion avec les membres du conseil, le directeur général Martin Lessard propose de vérifier la possibilité de se joindre au texte d'une autre MRC de l'Estrie.

Les membres du conseil sont favorables à cette avenue, sinon, ils proposent que le Mémoire de la MRC des Sources soit acheminé à la *Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ)*.

**AVIS DE MOTION – MODIFICATION SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ASBESTOS (SITE)**

Ce sujet de discussion est reporté à une séance ultérieure.

**PROJET DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ASBESTOS (SITE)**

Ce sujet de discussion est reporté à une séance ultérieure.

**RÉPONSE RÉSOLUTION NO 1616-2007 RÉGLEMENTATION  
D'URBANISME – VILLE DE DANVILLE**

Ce sujet de discussion est reporté à une séance ultérieure.

**OPPORTUNITÉ D'UNE RENCONTRE RÉGIONALE  
SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE**

Le conseiller Jean-Philippe Bachand, au nom du conseiller de la Ville d'Asbestos monsieur Jean Roy, demande aux municipalités la possibilité de connaître l'information quant à savoir : quelles municipalités ont été approchées par 3Ci énergie éolienne et qu'ensemble on pourrait inviter cette firme à venir nous rencontrer.

Après discussions, les membres du conseil conviennent de rencontrer l'ingénieur monsieur Robert Vincent de la firme 3Ci énergie éolienne de Saint-Bruno. Les dates possibles de la rencontre d'information sont le jeudi 3 mai ou le jeudi 17 mai à 19 h 00 à l'Hôtel de Ville d'Asbestos. Seront invités à cette rencontre les directeurs généraux, les conseillers municipaux et ceux de la municipalité du Canton de Cleveland.

**DÉVELOPPEMENT LOCAL :**

Aucun sujet.

**FIBRE OPTIQUE :**

**2007-04-5900**

**FIBRE OPTIQUE – FRAIS STRUCTURES BELL, HYDRO, VIDEOTRON  
PÉRIODE 01 SEPTEMBRE 2006 AU 28 FÉVRIER 2007  
PACTE RURAL PROJET SUPRALOCAL II-2004**

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté des Sources est propriétaire de fibres optiques et partenaire du réseau de la Commission scolaires des Sommets;

CONSIDÉRANT les factures ci-dessous provenant de Câble Axion Digital inc. pour des frais de structures et d'entretien pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2006 au 28 février 2007 :

numéro 105457 au montant de 3 418,52\$ (taxes incluses)  
numéro 105458 au montant de 631,11\$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT que le projet supralocal II-2004 « Entretien de la fibre optique » couvre une partie des coûts d'entretien de la fibre optique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault  
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE la facture numéro 105457 au montant de 3 418,52 \$ (taxes incluses) ainsi que la facture numéro 105458 montant de 631,11 \$ (taxes incluses) soient payées à Câble Axion Digital inc. et que les montants soient pris à même les postes budgétaires ci-dessous :

80% au Pacte rural, projet supralocal II-2004 « Entretien fibre optique », représentant un montant au net de 2 591 \$ et un montant au net de 478 \$ et

20% au budget 2007 de la MRC au poste budgétaire « Fibre optique – entretien », représentant un montant au net de 647,52 \$ et un montant au net de 119,88\$.

Adoptée.

**POSTE DE POLICE :**

**ADMINISTRATION**

**2007-04-5901**

**TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE – PANIER DE PRODUITS RÉGIONAUX  
SÛRETÉ DU QUÉBEC MRC DES SOURCES – 9 JUIN 2007**

CONSIDÉRANT l'activité du sixième tournoi de golf bénéfique de la Sûreté du Québec de la MRC des Sources pour le samedi 9 juin 2007 au Club de golf d'Asbestos;

CONSIDÉRANT la demande d'y apporter un prix de présence au nom de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon  
appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand

QU'un panier de produits régionaux soit acheté au Bureau d'information touristique et qu'il soit remis lors du tournoi de golf de la Sûreté du Québec.

QUE le coût du panier soit pris à même le poste budgétaire « Réceptions publiques ».

Adoptée.

**2007-04-5902**

**TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE  
SÛRETÉ DU QUÉBEC MRC DES SOURCES – 9 JUIN 2007**

CONSIDÉRANT l'activité du sixième tournoi de golf bénéfique de la Sûreté du Québec de la MRC des Sources pour le samedi 9 juin 2007 au Club de golf d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que les bénéfices de ce tournoi iront à divers organismes de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand  
appuyé par le conseiller Ghislain Drouin

D'autoriser le préfet Jacques Hémond, le préfet-suppléant René Perreault, le conseiller Claude Larose et le directeur général Martin Lessard à participer au tournoi de golf organisé par la Sûreté du Québec de la MRC des Sources, le samedi 9 juin 2007.

QUE les coûts d'inscriptions au montant de 360 \$ (90\$ par inscription) soient pris à même le poste budgétaire « Réceptions publiques ».

Adoptée.

**AGRANDISSEMENT DU POSTE DE POLICE**

Aucun sujet.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE :**

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES – nouveau délai**

Le ministère de la Sécurité publique a consenti à accorder un délai additionnel pour le dépôt du Schéma de couverture de risques au plus tard le 30 juin 2007.

**2007-04-5903**

**COMMISSION DE CONSULTATION**

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

**MRC DES SOURCES**

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 14 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la municipalité régionale de comté a proposé « *des objectifs de protection optimale qui peuvent être atteints par le développement de mesures adéquates et par une gestion efficiente de l'ensemble des ressources disponibles* » par l'adoption d'un projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 21 août 2006;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 15 de la *Loi sur la sécurité incendie*, les municipalités locales ont donné « *leur avis à l'autorité régionale sur ces propositions en faisant notamment mention des impacts de celles-ci sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières* »;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 15 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la municipalité régionale de comté a arrêté « *des objectifs de protection optimale pour chaque catégorie de risques ou chaque partie du territoire qu'elle définit et détermine les actions attendues, à l'échelle régionale, locale ou sur une partie du territoire pour atteindre ces objectifs* » par l'adoption du 2<sup>e</sup> projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, version novembre 2006 lors de la séance du Conseil de la MRC des Sources le 22 novembre 2006;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie*, le conseil de la MRC des Sources et les conseils des municipalités de la MRC ont adopté des plans de mise en œuvre des actions proposées dans le projet de schéma version novembre 2006 ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 17 de la *Loi sur la sécurité incendie*, le conseil de la MRC des Sources a jugé conformes les plans de mise en œuvre adoptés par les différentes autorités responsables;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 18 de la *Loi sur la sécurité incendie*, le projet de schéma sera « *soumis à la consultation de la population du territoire de l'autorité régionale, au cours [...]d'une assemblée publique tenue par cette dernière* », le 24 avril 2007 – 19 h 30, au 309 rue Chassé Asbestos, salle Madeleine-Lamoureux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer une Commission de consultation publique chargé de tenir la consultation publique, d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer et de rédiger le rapport de consultation publique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Drouin  
appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand

QUE le Conseil de la MRC des Sources désigne les personnes ci-dessous membres de la Commission de consultation publique sur le projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – version novembre 2006 :

Jacques Hémond, préfet  
René Perreault  
Martin Lessard  
Frédéric Michaud.

QUE le préfet M. Jacques Hémond préside la Commission de consultation publique qui aura lieu le mardi 24 avril 2007 à 19 h 30 à la Salle Madeleine-Lamoureux au 309 rue Chassé à Asbestos.

Adoptée.

#### **CENTRE D'APPELS D'URGENCE CHAUDIÈRE-APPALACHES 911 (CAUCA)**

Le conseiller Jean-Philippe Bachand informe les membres du conseil que la Ville d'Asbestos a adopté une résolution à l'effet d'adhérer dès janvier 2008 au Centre d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches 911 (CAUCA). C'est une entreprise coopérative à but non lucratif, située à Beauceville. Cette entreprise intègre les plans d'action des schémas de couverture de risques à leur système et pour la Ville d'Asbestos, il en résulte une économie de coûts.

Les membres du conseil désirent allouer un temps de rencontre avec la firme CAUCA lors d'une prochaine séance.

#### **COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP)**

Aucun sujet.

#### **SITE D'ENFOUISSEMENT:**

##### **2007-04-5904**

##### **LISTE DES CHÈQUES – SITE D'ENFOUISSEMENT**

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Larose  
appuyé par le conseiller René Perreault

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que la secrétaire-trésorière adjointe est autorisée à les payer :

numéros 200700030 à 200700068 selon la liste détaillée fournie aux membres du Conseil pour un total de 23 501,74 \$.

Adoptée.

##### **2007-04-5905**

##### **ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 MARS 2007 – SITE D'ENFOUISSEMENT**

CONSIDÉRANT la préparation de l'État des revenus et des dépenses par la secrétaire-trésorière adjointe ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault  
appuyé par le conseiller Claude Larose

QUE l'État des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 mars 2007 préparé par la secrétaire-trésorière adjointe soit et est déposé.

Adoptée.

**2007-04-5906**

**MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT À MARTEL, BRASSARD, DOYON, AVOCATS, DANS LA NÉGOCIATION DE LA PROCHAINE CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL – SITE D'ENFOUISSEMENT**

CONSIDÉRANT que la deuxième convention collective de travail (2004-2007) intervenue entre la MRC et le Syndicat des fonctionnaires municipaux d'Asbestos relativement au site d'enfouissement se termine le 31 mai 2007 ;

CONSIDÉRANT que la MRC devra utiliser les services de Me Bernadette Doyon de la firme Martel, Brassard, Doyon, avocats à diverses étapes dans le dossier de la négociation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand  
appuyé par le conseiller Ghislain Drouin

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier Martin Lessard soit et est autorisé à mandater Me Bernadette Doyon de la firme Martel, Brassard, Doyon, avocats pour accompagner le personnel de la MRC des Sources dans les étapes menant à la négociation de la prochaine convention collective de travail des employés du site d'enfouissement.

QUE ce montant soit pris à même le poste budgétaire « Services professionnels ».

Adoptée.

**MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS**  
**COMPILATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Frédéric Michaud, chargé de projet à la MRC des Sources, informe les membres du conseil que le délai du dépôt du rapport annuel de la compilation des matières résiduelles reçues au site d'enfouissement au cours de l'année 2006 doit être présenté pour le 1<sup>er</sup> avril 2007. Ce rapport sera effectué dès que possible.

**2007-04-5907**

**MANDAT À CHAMARD & ASSOCIÉS, EXPERTISE EN ENVIRONNEMENT – ANALYSE D'OPPORTUNITÉS DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT la rencontre des futurs propriétaires du Lieu d'enfouissement technique (LET), le 27 février 2007, autorisant une *Analyse d'opportunités de la gestion des matières résiduelles sur notre territoire* par la firme Chamard & Associés, cabinet d'expertise environnementale, au coût de 15 000 \$ excluant les frais afférents et les taxes;

CONSIDÉRANT que la première assemblée constitutive de la Régie d'élimination des matières résiduelles des Sources (formée à partir des futurs propriétaires du LET) a eu lieu le 21 mars 2007;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Larose  
appuyé par le conseiller Langevin Gagnon

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources entérine la décision prise conjointement par le préfet, monsieur Jacques Hémond, et le directeur général et secrétaire-trésorier Martin Lessard à mandater la firme Chamard & Associés à procéder au mandat de l'Analyse d'opportunités de la gestion des matières résiduelles sur notre territoire.

Adoptée.

## **MATIÈRES RÉSIDUELLES :**

### **Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Sources (PGMR)**

Lettre de Recyc-Québec de l'accusé réception de l'avis de modification du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Sources. La modification proposée devra être soumise à la consultation publique.

### **Échéancier de la modification du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Sources (PGMR)**

Frédéric Michaud, chargé de projet à la MRC pour le PGMR informe les membres du conseil que l'échéancier ne pourra être respecté, il y aura des mesures transitoires à suivre. Un projet d'échéancier est remis aux membres du conseil et la date d'entrée en vigueur de la modification du PGMR est prévue pour mars 2008.

### **Bilan de la démarche régionale de gestion des matières résiduelles et des orientations – CRÉ-Estrie**

Le directeur général et secrétaire-trésorier Martin Lessard fait part aux membres du conseil du *Bilan de la démarche régionale de gestion des matières résiduelles et des orientations* présenté par la Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉE). Ce bilan a été produit à la suite d'une démarche estrienne voulant déterminer comment l'Estrie pouvait atteindre les objectifs québécois de mise en valeur des matières résiduelles et répondre à la nouvelle réglementation sur l'enfouissement dont l'échéance est janvier 2009.

À la suite de cette étude, des recommandations furent formulées et présentées à la CRÉE. Celle-ci demande aux MRC de l'Estrie de prendre position quant à ces recommandations.

Après discussions, les membres du conseil conviennent que ce sujet de discussion soit reporté à la séance du 22 mai 2007.

## **MATIÈRES RÉCYCLABLES :**

Aucun sujet.

## **LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) :**

### **Acquisition de terrain**

Le directeur général et secrétaire-trésorier Martin Lessard informe les membres du conseil que monsieur Bernard Coulombe s'est dit favorable à mettre à la disposition de la Régie du LET un terrain permettant de réaliser le projet. L'une des prochaines étapes consistera à signer une promesse d'achat avec Mine Jeffrey. Il en sera question lors de la prochaine assemblée du LET le mardi 8 mai 2007.

### **Rencontre du 13 avril – stratégies gestion des matières résiduelles**

Le directeur général et secrétaire-trésorier Martin Lessard informe les membres du conseil qu'une rencontre a eu lieu le vendredi 13 avril courant se portant sur le cheminement du dossier et des scénarios possibles pour obtenir un lieu d'enfouissement technique selon la volonté des partenaires.

## **EAU :**

### **Rapport de discussion du Comité sur la qualité de l'eau**

Les membres du Comité sur la qualité de l'eau se sont réunis pour trouver des solutions d'actions suite aux données accumulées depuis les sept

dernières années sur les échantillonnages d'eau. Lors de cette rencontre, le Comité sur la qualité de l'eau s'est donné un premier mandat qui est celui de recommander la campagne d'échantillonnage pour 2007.

### **Plan – proposition campagne d'échantillonnage d'eau 2007**

Un plan de localisation de prise des échantillonnages d'eau pour l'année 2007 est présenté aux membres du conseil. Le Comité sur la qualité de l'eau recommande une campagne plus ciblée.

### **2007-04-5908**

### **ÉCHANTILLONNAGE D'EAU POUR UNE 8<sup>e</sup> ANNÉE**

CONSIDÉRANT que « *l'Étude effectuée en 1997 pour déterminer les bassins versants pouvant recevoir les établissements d'élevage en fonction de la capacité des sols d'assimiler les fertilisants* » recommandait des mesures de surveillance de la qualité de l'eau des cours d'eau sur le territoire de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que le travail de surveillance de l'évolution de la qualité de l'eau de surface sur le territoire de la MRC des Sources a été fait aux mêmes endroits sur une longue période soit de l'année 2000 à 2005 ;

CONSIDÉRANT la tenue en 2006 d'une campagne d'échantillonnage étendue, où le nombre de stations avait été augmenté afin de tenter de mieux cerner les variations observées entre l'entrée et la sortie des cours d'eau sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité sur la qualité de l'eau de la MRC des Sources de réaliser en 2007 à une campagne d'échantillonnage plus ciblée comprenant un nombre plus restreint de station d'échantillonnage, tel que présenté lors de cette séance ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault  
appuyé par la conseillère Francine Labelle-Girard

QUE la MRC des Sources mandate le directeur général et secrétaire-trésorier Martin Lessard à faire effectuer le travail d'échantillonnage d'eau au coût total de 7 932 \$, taxes en sus, à savoir :

- 6 stations complètes (6 paramètres)
- 6 stations partielles (4 paramètres)
- 3 stations partielles (1 paramètres).

QU'il soit autorisé à retenir les services de Marise LeBel pour que soit effectué l'ensemble des opérations portant sur les échantillonnages d'eau.

QUE les montants soient pris à même le poste budgétaire « Gestion eau et bassins versants » pour un montant de 7 932\$, taxes en sus.

Adoptée.

### **POLITIQUE RELATIVE À LA GESTION DES COURS D'EAU SOUS JURIDICTION DE LA MRC DES SOURCES AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE**

À titre d'information, ce sujet de discussion est le suivi de l'adoption de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC des Sources. La MRC est en attente de résolutions des municipalités locales autorisant la signature d'une entente avec la MRC pour confier aux municipalités diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau situés sur son territoire et pour prévoir les modalités d'application.

**DEMANDE DE CITOYENS (période de questions)**

Aucune demande de citoyens

**DOSSIER FINANCES :**

**CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR  
DÉPENSES PROJETÉES, CODE MUNICIPAL, ARTICLE 961**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté d'Asbestos certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget pour les dépenses ci-dessous.

.....  
Martin Lessard, secrétaire-trésorier

**2007-04-5909  
COMPTES MRC DES SOURCES**

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des comptes de la MRC des Sources pour la période allant du 13 mars 2007 au 12 avril 2007;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Perreault  
appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que la secrétaire-trésorière adjointe est autorisée à les payer :

numéros 200700182 à 200700280 selon la liste détaillée fournie aux membres du Conseil pour un total de 198 710,44 \$.

Adoptée.

**2007-04-5910  
VERSEMENTS 2007 AU CLD**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2007 de la MRC des Sources autorisant une dépense d'un montant de 180 000\$ au CLD des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Larose  
appuyé par le conseiller René Perreault

QUE la secrétaire-trésorière adjointe Éva Fréchette soit et est autorisée à verser une première tranche fin avril 2007 et une deuxième tranche vers le mois d'août 2007 après la réception des quotes-parts des municipalités locales.

Adoptée.

**MRC ADMINISTRATION :**

**2007-04-5911  
REPRÉSENTANTS À SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA  
COLLECTIVITÉ DE LA RÉGION D'ASBESTOS (SADC) 2007-2009**

CONSIDÉRANT que la Société d'aide au développement de la collectivité de la région d'Asbestos (SADC) demande à la MRC des Sources de désigner deux représentants pour siéger au Conseil d'administration de la SADC pour les secteurs ci-dessous :

- secteur urbain et
- secteur rural;

CONSIDÉRANT qu'une recherche auprès des membres du conseil de la Ville de Danville sera faite pour identifier un élu pour représenter la MRC au secteur urbain;

CONSIDÉRANT que monsieur Langevin Gagnon, maire de la municipalité de la Paroisse de Saint-Joseph-de-Ham-Sud, a signifié son intérêt de renouveler son mandat au secteur rural;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand  
appuyé par le conseiller René Perreault

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources informe la Société d'aide au développement de la collectivité de la région d'Asbestos (SADC) qu'elle nommera lors de la séance du 22 mai prochain un **conseiller de la Ville de Danville au secteur urbain**.

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources nomme **au secteur rural monsieur Langevin Gagnon** pour siéger au sein du Conseil d'administration de la Société d'aide au développement de la collectivité de la région d'Asbestos (SADC) pour un mandat de deux ans.

Adoptée.

**2007-04-5912**

**TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE  
DU MAIRE D'ASBESTOS VENDREDI 8 JUIN 2007**

CONSIDÉRANT l'activité du tournoi de golf bénéfice du maire d'Asbestos le vendredi 8 juin 2007 au Club de golf d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que les bénéfices de ce tournoi iront aux organismes du milieu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Francine Labelle-Girard  
appuyé par le conseiller Ghislain Drouin

D'autoriser le préfet Jacques Hémond, le préfet-suppléant René Perreault, le conseiller Claude Larose, le conseiller Langevin Gagnon (souper seulement) et le directeur général Martin Lessard à participer au tournoi de golf organisé par la Ville d'Asbestos, le vendredi 8 juin 2007.

QUE les coûts d'inscriptions au montant de 395 \$ (90\$ par inscription et 35\$ souper seulement) soient pris à même le poste budgétaire « Réceptions publiques ».

Adoptée.

**RENCONTRE CRÉ- ESTRIE  
PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE**

La directrice générale de la Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉ-Estrie), madame Marie-Hélène Wolfe sollicite une rencontre afin de présenter le *Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 et la nouvelle politique d'investissement du Fonds de développement régional FDR* aux intervenants et élus de la région.

La date de la rencontre est fixée au mercredi 6 juin 2007 à 19 h 00 à la salle du conseil municipal de la Ville d'Asbestos.

**2007-04-5913**

**DEUX FORMATIONS OUTLOOK**

CONSIDÉRANT la demande de deux employés de recevoir la formation Outlook dans le but de gérer leur calendrier et leurs tâches de travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Francine Labelle-Girard  
appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand

QUE Nicole Fortin, secrétaire et Frédérick Michaud, chargé de projets, soient et sont autorisés à suivre la formation Outlook le jeudi 24 mai 2007 à Sherbrooke pour un montant de 230\$ plus taxes par personne.

QUE ces montants soient pris à même les postes budgétaires « Congrès, formation secrétaire » et « Congrès, formation chargé de projet matières résiduelles et schéma de couverture de risques ».

Adoptée.

**TRANSPORT**

Aucun sujet.

**VARIA**

Aucun sujet.

**2007-04-5914**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

La conseillère Francine Labelle-Girard propose la levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Martin Lessard,  
directeur général et secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Jacques Hémond,  
préfet